

Le Président

ARRÊTÉ

portant délégation de fonctions



Le Président du Conseil Départemental du Tarn.

VU le Code général des collectivités territoriales notamment son article 3221.3,

VU la délibération de l'Assemblée départementale du 1er juillet 2021 portant élection du Président,

VU la délibération du 1er juillet 2021 portant élection des membres de la Commission permanente et des Commissions organiques.

VU les délibérations de l'Assemblée départementale du 28 juin 2024 n° 1/01 et n° 1/02 modifiant respectivement:

- les membres de la Commission permanente ;
- la composition des Commissions organiques,

VU l'arrêté du 12 juillet 2021 portant délégation de fonctions de M. Gilles TURLAN dans le domaine de l'habitat-logement.

ARRETE:

- Article 1 Délégation de fonctions est donnée à Mme Nathalie JOSEPH, Conseillère Départementale du canton Lavaur Cocagne, membre de la Commission organique « Cohésion sociale » dans le domaine de l'Habitat-Logement.
- Article 2 Elle propose, conçoit et met en œuvre les actions du Département du Tarn en matière d'Habitat-Logement, arrêtées par l'Exécutif départemental et approuvées par l'Assemblée délibérante.
- Article 3 Pour l'ensemble de ces missions, Mme Nathalie JOSEPH dispose de l'appui de la Direction Générale des Services Départementaux et notamment de la Direction Générale Adjointe chargée de la Solidarité.
- Article 4 Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté du 12 juillet 2021 susvisé.
- Article 5 Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au Recueil des Actes Administratifs du Département.

2 8 JUIN 2024 Fait à Albi. le

Christophe RAMOND